

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 008-591/11/BC

■ Programme opérationnel FEDER 4-1 - Attribution d'une subvention à l'association Cap Au Nord Entreprendre et approbation d'une convention DPEATSV 11/7080/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, MPM a approuvé le projet dénommé « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

En effet, cet appel à projet, non seulement par les financements qu'il peut apporter mais également par son effet de levier sur de nombreuses actions en cours (actions ANRU, CUCS, PLIE, actions du CPER), apparaissait tout à fait intéressant pour les territoires concernés de la Communauté Urbaine.

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU ;

Le programme a pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Complémentaire aux autres dispositifs existants (Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Grand Projet de Ville, Contrat de Plan Etat Région 2007-2013), le projet déposé par MPM prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- le soutien à l'économie et à l'emploi,
- l'accessibilité et la mobilité,
- la cohésion sociale et territoriale.

Treize actions déclinant ces trois axes stratégiques ont été identifiées et proposées dans le dossier de candidature de MPM ; une de ces treize actions déclinées dans l'axe « soutien à l'économie et à l'emploi » concerne la structuration du réseau associatif inter-entreprises sur Marseille Nord. Son but est de renforcer la mise en réseau des entreprises sur les arrondissements du Nord de Marseille au travers d'associations existantes et nouvelles par la mutualisation de leurs moyens et de leurs actions.

L'ambition de l'association est de favoriser la création d'emplois sur son territoire ; promouvoir l'activité économique dans les quartiers du nord de Marseille et favoriser l'intégration des entreprises au cœur de ces quartiers.

Fort du soutien du FEDER, de la Caisse des dépôts, de la CCIMP et de MPM, l'année 2009 a vu la création de l'association Cap au Nord Entreprendre (29 octobre 2009), premier acte fondateur de la structuration du réseau inter entreprise dont le siège social se situe au cœur de la ZFU 14^{ème} et 15^{ème} sud à côté de Station Alexandre dans l'immeuble Carré Gabriel au 29 -31 Boulevard Charles Moretti (14^{ème} arrondissement).

L'association Arnavant (350 entreprises – 8000 emplois) et Entrepreneurs en Zone Franche EZF (6000 entreprises et 23 000 emplois) en sont les membres fondateurs et les initiateurs.

Au-delà de ces deux partenaires, les statuts de CANE permettent l'intégration d'autres réseaux d'acteurs économiques présents sur le territoire. C'est dans ce contexte, qu'en 2011, l'association CANE vient d'intégrer la Fédération des Commerçants et Artisans des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille (FACAP).

En 2010 et début 2011, l'association Cap au Nord Entreprendre a décliné son plan action autour de quatre axes tels que prévus :

- développement et lisibilité du réseau : stratégie de communication et outil de prospection, accueil des nouveaux arrivants, rencontres interentreprises
- emploi : rencontre-débat Emploi Marseille Nord, participation forum emploi Marseille nord, portail emploi
- environnement et développement durable : problématique transport en ZUS, groupement d'achats,
- culture : graph en zone urbaine sensible, ambassadeurs culturels en entreprise.

2011 et 2012 vont permettre de consolider et conforter la mise en place de ces axes.

Le budget présenté s'entend sur une période homogène et cohérente en phase avec la nouvelle programmation FEDER sur ce dossier (octobre 2011 et fin décembre 2012).

Aussi, l'intervention de MPM porte sur une somme de 70 000 euros et s'échelonne en 2 temps : 50 000 euros faisant l'objet de la présente délibération pour l'année 2011 ; Les 20 000 autres euros feront l'objet d'une délibération en 2012.

Le programme prévisionnel de l'association Cap au Nord Entreprendre est de 259 500 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Achats et charges extérieures liés aux actions	32 320 euros
- Frais de personnel	109 100 euros
- Frais de structure – achats et charges extérieurs	118 080 euros

	259 500 euros

Ces montants seront financés comme suivant :

- FEDER	100 000 euros
- Conseil Régional- PRE	24 000 euros
- Communauté Urbaine MPM	70 000 euros
- autofinancement	60 000 euros
- fonds privés	5 500 euros

	259 500 euros

Considérant l'importance du projet, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement au titre de l'année 2011 d'une subvention d'un montant de 50 000 euros à l'association Cap au Nord Entreprendre, dont les modalités d'application sont définies par la convention ci annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- L'appel à projet du PO FEDER 2007-2013 Axe 4-1 initié par l'Etat ;
- La délibération n°ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de la mise en œuvre d'une dynamique des associations d'entreprises en vue de favoriser l'emploi local, l'entrepreneuriat et l'ancrage territorial sur les quartiers du nord de Marseille
- L'intégration de cette opération au sein du programme opérationnel FEDER 4-1 porté par MPM

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 50 000 euros à l'association Cap au Nord Entreprendre (CANE).

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci annexée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Cap Au Nord Entreprendre (CANE).

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de l'exercice 2011 – Chapitre 65 – Nature 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - fonction 90 – sous-politique B 320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI